

JOURNEES D'ETUDES 2025

Formation continue suite au cursus initial de 2 ans – ces journées sont
indépendantes les unes des autres

Cursus TGA

Lydie Poisson

Psychogénéalogie & Constellations familiales

Psychogénéalogie Analytique

Module 6 Journées d'études

Journées d'études

Formatrice

Lydie Poisson

Durée

3 jours – 21 heures

Modalités

présentiel

Tarif

- Indépendant – particulier : 120 € / journée
 - Entreprise : 160 € / journée
- la formation bénéficie de l'exonération de TVA

Le calendrier 2025

- **Jeudi 6 mars**
- **Jeudi 3 juillet**
- **Jeudi 23 octobre**



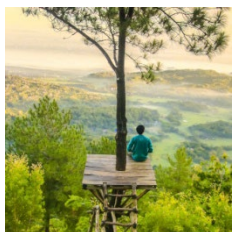
Le rêve

6 mars 2025

Le rêve fait partie de nos nuits. Il est parfois inquiétant, parfois agréable et peut se répéter. Il raconte toujours quelque chose de nous.

Nous irons durant cette journée à leur rencontre.

Venez avec un ou deux rêves que nous prendrons le temps d'analyser. Vous repartirez avec un protocole spécifique.



Protocoles Transgénérationnels

3 juillet 2025

Deux protocoles seront particulièrement étudiés : théorie et pratique

Le grand ménage familial

Les projections parentales



En cours d'élaboration

23 octobre 2025

Texte à venir

Psychogénéalogie
Analytique
Journées d'études
2025

Bulletin d'inscription

(cochez la case correspondante)

- | | |
|---|--------------------------------|
| ☐ Jeudi 6 mars | Le Rêve |
| ☐ Jeudi 3 juillet | Protocoles Transgénérationnels |
| ☐ Jeudi 23 octobre | En cours d'élaboration |

Participant (e) à la journée d'études

Nom
Prénoms
Date de naissance
Lieu de naissance
Activité
Adresse
.....
.....
Code postal Ville
Téléphone
Email@.....

Si convention – merci de compléter

Société Siret
Adresse
.....
Code postal Ville
Interlocuteur privilégié
Téléphone
Email@.....

Signature – précédée de la mention « *je m'engage à suivre la journée dans sa totalité* » –

A _____ le _____ 202__

- ☐ Je joins à mon inscription un chèque d'arrhes du montant 120 €uros accompagnée de la convention – si besoin à l'ordre de Lydie Poisson.

N° SIRET : 50820008600017 Membre d'une Association Agréée par l'Administration Fiscale, acceptant à ce titre le règlement des honoraires par chèques libellés à son nom.